



MUNICIPALITE DE VUFFLENS-LA-VILLE

Préavis n° 11/2025 Budget de fonctionnement 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes (LC) et du Règlement du Conseil communal, la Municipalité vous soumet pour examen et approbation le budget de fonctionnement 2026.

Ce budget communal est un outil de planification : il traduit les priorités et les choix collectifs de la Commune. Il permet d'assurer le bon fonctionnement des services, l'entretien du patrimoine, la planification des investissements et la continuité des prestations à la population.

Le budget 2026 s'inscrit dans une période d'ajustement, marquée par la première année complète d'application de la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPV), la progression des charges intercommunales et la poursuite de la politique énergétique et de durabilité décidée par le Conseil communal. Il intègre également la baisse du taux d'imposition de 67 % à 65 % dont l'impact fiscal a été anticipé dans les prévisions et absorbé dans l'équilibre global du budget.

Résumé en bref

Poste budgétaire	2026	Commentaires
Budget total	8,81 millions CHF	Hausse légère des charges
Résultat prévu	- 63'682.00 CHF	Déficit (<1 %)
Taux d'imposition	65 %	Confirmé par le Conseil communal le 8 octobre 2025
Revenus fiscaux	4,9 millions CHF	Stables
Dette au 30.09.25	6,0 millions CHF	En baisse

Le budget 2026 prolonge la ligne de conduite adoptée ces dernières années : une gestion prudente, rigoureuse et orientée vers l'équilibre. Les exercices précédents se sont soldés par de légers excédents, renforçant la stabilité financière et réduisant progressivement l'endettement.

Le taux d'imposition communal sera abaissé de 67 % à 65 % dès l'exercice 2026. Cette proposition a été soumise par la Municipalité et acceptée par le Conseil communal lors de la séance du 8 octobre 2025.

Cette décision assure une continuité fiscale tout en permettant de couvrir les besoins de fonctionnement et de financer la politique de durabilité.

Les résultats des dernières années confirment une situation saine. Le déficit prévu pour 2026 (-63'682.00 CHF) représente moins de 1 % du total des charges, soit une marge de variation normale pour un budget communal.

Les principales évolutions concernent les contributions intercommunales (ASIVenoge, ASIcPe, AJERCO, social, sécurité, environnement), la structure parascolaire Pic et Croc et la régularisation du contrat de la secrétaire du Conseil communal demandée par la CoGest et qui devra être validée dans le cadre du préavis municipal relatif aux rémunérations pour la prochaine législature 2026-2031.

La Municipalité prépare également l'adaptation à la présentation comptable MCH2 (nouvelle méthode comptable harmonisée). Cette évolution permettra d'améliorer la lisibilité financière, la comparaison entre communes et la transparence des comptes. Sa mise en œuvre interviendra dès le budget 2027.

La NPIV : un changement intégré sans impact majeur

Le système de péréquation intercommunale vaudoise (NPIV), appliqué dès 2025, vise à mieux répartir les ressources fiscales entre communes selon leur capacité contributive et leurs charges standardisées.

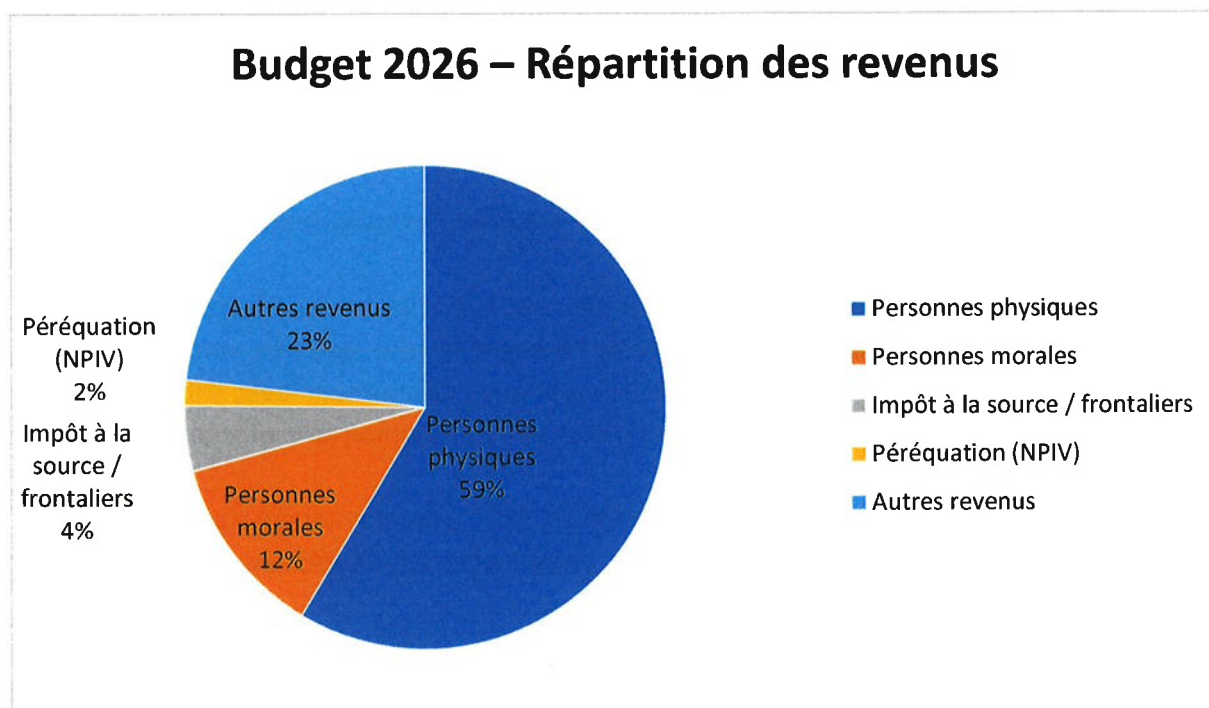
Pour Vufflens-la-Ville, l'impact est modéré et maîtrisé. Les ajustements ont été intégrés au budget et ne compromettent pas l'équilibre général.

Les revenus communaux

Les revenus communaux demeurent solides et stables. Le produit fiscal global 2026 atteint environ CHF 4,9 millions, soit plus de la moitié des recettes totales, malgré la baisse du taux d'imposition. Le budget tenant compte de cette réduction de 2 % sur le taux fiscal, cette évolution a déjà été intégrée dans les estimations de revenus.

Source de revenus	Montant estimé	Évolution	Commentaires
Personnes physiques	3,8 mio CHF	Stable	Population équilibrée
Personnes morales	0,79 mio CHF	Stable	Activité économique stable
Impôt à la source / frontaliers	0,363 mio CHF	En hausse	Chiffre du Canton
Péréquation cantonale (NPIV)	0,11 mio CHF	Stable	Réforme absorbée
Autres revenus (loyers, taxes, etc.)	1,5 mio CHF	Légère hausse	Bonne tenue générale

Ces chiffres confirment la stabilité du tissu économique et la régularité du produit fiscal. La Commune bénéficie d'une population stable, d'entreprises locales actives et d'un cadre résidentiel attractif.



Évolution fiscale – votation sur la valeur locative

La Municipalité reste attentive aux conséquences de la votation cantonale sur la valeur locative, dont les modalités concrètes d'application ne sont pas encore connues. Cette réforme pourrait, à moyen terme, influencer les revenus communaux, notamment sur la répartition de la charge fiscale entre les contribuables.

Pour l'exercice 2026, aucun impact direct n'est anticipé. La Municipalité suivra de près les décisions cantonales et adaptera la planification financière au moment opportun, en fonction du calendrier et des paramètres d'application qui seront définis.

Le Fonds « Durabilité – Énergie – Climat »

2 % du taux d'imposition sont affectés dans un fonds spécifique, destiné à financer les projets liés aux infrastructures communales et à la transition énergétique. Ce pourcentage est voté chaque année par le Conseil communal lors de l'arrêté d'imposition assurant ainsi un suivi régulier et une reconduction fondée sur la volonté du législatif.

Cette affectation stable permet à la Commune de planifier et de soutenir durablement :

- la rénovation énergétique des bâtiments communaux,
- le remplacement progressif des systèmes de chauffage par des sources renouvelables,
- l'éclairage public à basse consommation,
- ainsi que les projets de mobilité douce et de production d'énergie renouvelable locale.

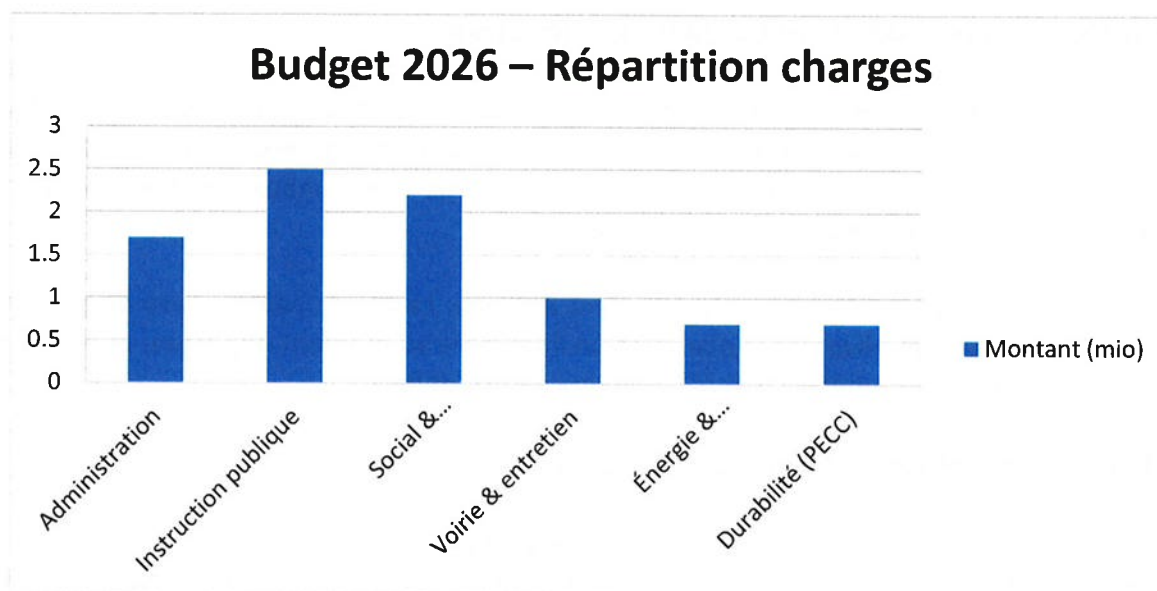
La Municipalité met en œuvre la volonté du Conseil communal en garantissant la continuité, la transparence et la bonne gestion de cette politique de durabilité.

Les charges communales

Le budget 2026 reflète les besoins concrets de la Commune.

- **Administration** : modernisation des outils informatiques, préparation de la transition à MCH2 (application au budget 2027), régularisation contractuelle du contrat pour la fonction de secrétaire du Conseil communal selon la demande de la CoGest.
- **Instruction publique** : légère hausse des coûts liée à la fréquentation et aux contributions intercommunales.
- **Social & intercommunalités** : progression mesurée des participations à l'ARASPE et à l'AJERCO.
- **Voirie & entretien** : entretien préventif des routes, bâtiments et espaces verts.
- **Énergie & environnement** : les coûts de l'énergie se sont stabilisés et sont en légère baisse. L'amélioration de l'efficacité énergétique, notamment avec l'installation de panneaux solaires sur la salle de sport, contribue désormais à la production locale et renouvelable.
- **Durabilité** : poursuite du développement du PECC avec davantage de subventions et de prestations communales, soutien aux projets environnementaux.

Les charges sont évaluées de manière prudente et permettent d'assurer la continuité des prestations sans recours excessif à l'emprunt.



Endettement et capacité d'autofinancement (CAF)

La dette continue d'évoluer à la baisse. La capacité d'autofinancement demeure positive, ce qui permet de maintenir une marge suffisante pour financer les projets futurs.

Au 30 septembre 2025, l'endettement net est estimé à environ CHF 6'093'500.-- et au 31 décembre 2026 aux alentours de CHF 6,9 millions.

Il est toutefois important de préciser que si les investissements prévus au plan des investissements sont financés intégralement par emprunt, la dette augmentera automatiquement. La Municipalité dispose néanmoins de la possibilité de financer une part

significative de ces investissements par le courant, ce qui limiterait clairement la hausse d'endettement.

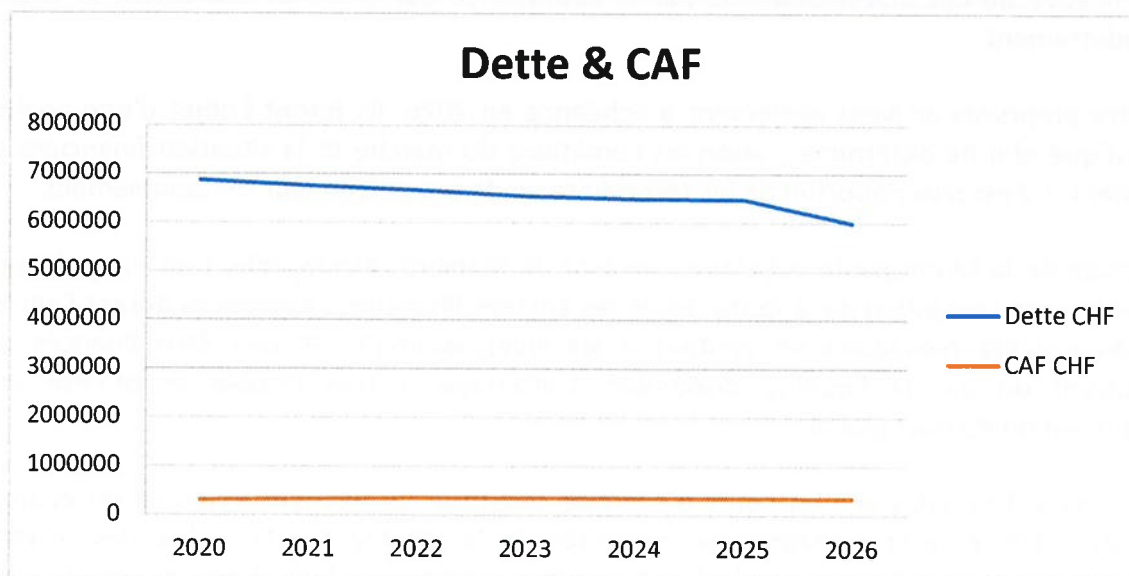
Quatre emprunts arrivent également à échéance en 2026. Ils feront l'objet d'une analyse spécifique afin de déterminer, selon les conditions du marché et la situation financière du moment, s'il est plus opportun de les reconduire ou de procéder à leur remboursement.

La vision de la Municipalité est claire : investir de manière responsable, tout en maîtrisant durablement l'évolution de la dette. Selon les entrées financières évolutives durant l'année, la Municipalité réévaluera en continu si les investissements doivent être financés par l'emprunt ou par la liquidité disponible. L'arbitrage restera flexible et orienté vers l'optimisation du coût global.

Cette capacité d'arbitrage en cours d'exercice constitue un élément essentiel de pilotage financier. Elle permet d'adapter les modalités de financement à la réalité des recettes effectives. Dans cette continuité, la Municipalité, présente dans l'annexe, le plan des investissements prévus ainsi que leur planification, en cohérence avec cette stratégie de maîtrise et d'optimisation.

Les emprunts communaux en cours ainsi que les amortissements y relatifs pour l'exercice se présentent comme suit :

Emprunts à moyen et long terme au 30.09.2025	CHF	Échéance	Taux	Amortissent
CIP 2023-2033 (Routes et bâtiments)	200'000	30.06.2033	2.11%	20'000
BCV 2024-2034 (Routes)	1'271'000	29.09.2034	1.33%	44'000
BCV 2018-2026 (Bâtiment poly.)	865'000	01.09.2026	0.80%	20'000
PostFinance 2016-2026 (Rempl.EP)	265'000	01.09.2026	0.40%	15'000
CIP 2016-2026 (Garderie)	367'000	30.09.2026	1.00%	26'000
PostFinance 2014-2026 (Rempl.EP)	500'000	03.11.2026	1.55%	10'000
BCV 2022-2027 (Salle sport)	467'000	01.03.2027	0.56%	3'000
CIP 2017-2027 (Rénov.gd.salle)	276'000	30.11.2027	1.25%	12'000
BCV 2018-2028 (Routes)	360'000	29.09.2028	0.77%	20'000
BCV 2018-2028 (Séparatif)	177'500	04.12.2028	0.81%	10'000
BCV 2018-2028 (Séparatif)	335'000	04.12.2028	0.80%	20'000
CEDC 2023-2029 (Salle sport)	145'000	28.02.2029	1.97%	20'000
BCV 2018-2029 (Bâtiment poly.)	865'000	01.11.2029	1.11%	20'000
Total emprunts	6'093'500			



Conclusions

Le budget 2026 s'inscrit dans la continuité d'une gestion communale équilibrée et prudente. Il traduit la volonté de la Municipalité de maintenir la qualité des prestations publiques, de maîtriser l'évolution des charges et d'assurer une planification financière responsable.

Avec un budget total de 8,81 millions de francs et un résultat prévu de - 63'682.00 francs, la Commune présente un déficit limité à moins de 1 % des charges ; un niveau tout à fait acceptable pour cet exercice.

La capacité d'autofinancement reste positive, garantissant la couverture des investissements ordinaires sans recours excessif à l'endettement.

La dette communale, en baisse à 6,0 millions de francs au 30 septembre 2025, confirme la solidité structurelle et la rigueur de la gestion municipale.

Malgré un contexte marqué par la réforme de la NPIV, la future application de MCH2 et la votation sur la valeur locative, la situation financière de Vufflens-la-Ville demeure saine et stable.

La Commune conserve les moyens nécessaires pour poursuivre le développement de ses infrastructures, tout en respectant l'équilibre entre prudence budgétaire et ambition locale.

- vu le préavis municipal n° 11/2025 du 3 novembre 2025 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

- d'approuver le budget de fonctionnement pour 2026 présentant un total de revenus de CHF 8'749'130.-- et un total de charges de CHF 8'812'812.--, le déficit de CHF 63'682.-- étant pris en charge par le capital ou le fonds d'égalisation du résultat.

Le Syndic  O. Duperrut

La Secrétaire  M. Hilpert



Dossier traité par Olivier Duperrut